



Demande d'indemnité D occupation après licitation d un bien en indivision

Par **MALA0458**, le **09/02/2020** à **17:21**

Séparation en 2010, j'ai laissé le père de ma fille occuper la maison que nous avons achetée en indivision 50/50, car ma fille (14 ans) souhaitait rester dans son environnement amical. Nous avons un crédit en cours et se terminant en 2018; mon ex-compagnon a refusé le rachat de mes parts jusqu'à la fin de son prêt. En novembre 2018 il m'a racheté enfin ma part. Il s'était engagé à me rendre des biens meubles et souvenirs ayant peu de valeur financière mais sentimentale pour moi. Ces éléments n'ont pas été stipulés au cours de l'acte notarié.

Dans la mesure où aucun accord n'est possible, est-il possible a posteriori de lui réclamer après la vente de ma part une indemnité d'occupation du bien pour la période de 2015 à novembre 2018 (date de rachat de ma part) sur la valeur locative du bien dans le cadre de la rétroactivité de 5 ans (2020 - 5 ans: février 2015 à la date de vente)

Par **Visiteur**, le **09/02/2020** à **17:45**

Bonjour

Vous ne dites pas qui a honoré les échéances de prêt jusqu'à son amortissement final.?

Par **MALA0458**, le **10/02/2020** à **17:44**

Bonjour,

Le prêt a été remboursé par les 2 parties, le père de ma fille occupant les lieux et moi-même n'étant plus dans les lieux; je faisais un virement tous les mois sur le compte sur lequel était prélevé le remboursement de prêt; ce compte ne servait qu'à ce remboursement.

MALA0458